Une image contenant capture d’écran, Bleu électrique, bleu, Bleu cobalt

Description générée automatiquement**Cadre de réponse du mémoire technique**

**Marché public de travaux de remplacement du système de sécurité incendie (SSI) et d’isolement et de calfeutrement pour le bâtiment La Fabrique**

**Lot n° 1 : Remplacement du Système de Sécurité Incendie**

*Réf. marché : CCIR-ART-2025-24*

**Le présent cadre de réponse du mémoire technique complété par le soumissionnaire permettra au pouvoir adjudicateur d’analyser les critères « Valeur technique de l’offre » et de développement durable, tels que définis à l’article 7.2.1 du règlement de la consultation – à remettre pour le lot visé en page de garde – étant précisé qu’il est requis que les soumissionnaires remettent un mémoire technique respectant les différentes parties du présent cadre :**

1. Description des moyens humains affectés aux travaux objet de la présente consultation, pour la période de préparation et l’exécution des travaux, s’agissant du responsable travaux et des compagnons, au regard de leur nombre, de la composition de l’équipe dédiée, de leurs compétences, expériences et qualifications, via notamment un organigramme de l’ensemble de l’équipe dédiée et les CV
2. Description de la méthodologie d’exécution des travaux proposée ainsi que des mesures proposées pour les travaux en milieux occupés et la continuité de service
3. Description des fournitures et matériaux dédiés à la réalisation des travaux, via notamment les fiches techniques
4. Planning prévisionnel détaillant l’ensemble des moyens humains (humains et matériels) dédiés visant à détailler les délais proposés ainsi que les délais optimisés proposés par le soumissionnaire, pour la période de préparation et les délais d'exécution des travaux, dans le respect d'une réalisation des opérations préalables à la réception le 30 juin 2025 au plus tard
5. Description des mesures en matière de développement durable et de protection de l'environnement prises dans le cadre du présent chantier, notamment au regard des dispositions prévues pour assurer le suivi et la traçabilité de l’évacuation des déchets générés par le chantier et des mesures destinées à optimiser la valorisation des déchets

**Etant précisé que les soumissionnaires pourront fournir toutes annexes supplémentaires jugées nécessaires.**